

Installation classée pour la protection de l'environnement

Déclaration simplifiée de changement d'exploitant élevage

Préfecture de Maine et Loire

Bureau des procédures environnementales et foncières Place Michel Debré 49934 ANGERS Cedex 9

Tél.: 02.41.81.81.81 Fax: 02.41.81.82.27

Cette déclaration simplifiée est destinée à enregistrer la reprise d'une installation existante, lorsque le changement d'exploitant constitue <u>la seule modification</u> apportée par rapport à la dernière démarche de l'exploitant précédent.

Si vous souhaitez modifier certaines conditions d'exploitation, vous devez compléter le dossier de déclaration à télécharger sur le site Internet (www.maine-et-loire.gouv.fr/)

JE S	OUSSIGNÉ (E),
Nom	:
Raiso	on sociale (GAEC – EARL – SCEA)
Nom	s des associés :
Dom	icile ou siège social :
	sse postale si rente du siège social :
Télép	phone fixe :
	lisation de l'installation (si différente du domicile ou du siège)
explo	ation administrative actuelle au titre des ICPE : si l'installation ou d'autres installations de la même bitation ont déjà fait l'objet d'un classement, préciser la nature et la date du dernier document (arrêté corisation, arrêté d'enregistrement, récépissé de déclaration, et le numéro de dossier inscrit sur les documents)
DÉC	CLARE, en application de l'article R.512-68 du code de l'environnement
	prendre la suite de
	pour l'exploitation de l'installation ayant fait l'objet du document cité plus haut ¹
	continuer l'activité déjà déclarée sans modification de la nature et du volume des activités, des impacts prévisibles sur l'environnement, de la gestion des déjections
	je joins le relevé parcellaire à mon nom (pour les parcelles détenues par l'ancien exploitant)
	je joins la (les) nouvelle(s) convention(s) cosignée(s) avec le repreneur des déjections dans le cas de mise à disposition de parcelles ou de la reprise par une entreprise agréée pour le compostage.
A	, le
	ignature et nom du déclarant)